

Archi-Féminin



by Virginie Castrataro



Je vous accompagne de la
conception jusqu'à la validation de
votre dossier de demande de
permis de construire.

Détails de mon offre

2-Découverte

- 1er rendez-vous par téléphone, en visio ou à mon bureau: découverte pour me parler de votre projet, de vous, de votre foyer et de vos attentes.
- Je vous fais ensuite le devis correspondant à mon offre ainsi que le contrat .
- Après acceptation du devis, et versement d'un acompte, vous avez 14 jours de réflexion sauf si vous souhaitez que je commence de suite (à me préciser par mail).



2-Phase APS (Avant-projet sommaire)

- Création d'une première esquisse de projet en plan et en 3D.
- Envoi du projet aux bâtiments de France si vous êtes dans un secteur sauvegardé
- Modifications jusqu'à 3 avant projets au total.
- Une fois l'avant projet validé, je l'envoie au bureau d'études partenaire pour l'attestation RE 2020 et l'étude thermique (si besoin). Le tarif est inclus dans mon offre.
- envoi du dossier au SPANC si vous avez besoin d'un assainissement autonome.



3-Phase PC (Permis de construire)



- Dossier permis de construire complet avec les pièces obligatoires relevant de ma compétence (implantation, plans de situations, profil du terrain, façades, notice, photos, intégration au site en 3D, attestation RE2020, cerfa)
- Dossier projet: vue en plan, 1 coupe, façades, quantitatifs indicatifs
- Transmission du dossier permis de construire en ligne à la mairie, si la commune le propose.
- Je vous envoie 2 exemplaires sur papier ou je vous les remets en main propre si vous êtes dans mon secteur.

4-Délais

- Le délai légal d’instruction du permis de construire est de 2 mois.
- Je fournis à la mairie les modifications qui relèvent de ma compétence.
- Lorsque vous recevez l’accord de la mairie, vous avez un affichage réglementaire de 2 mois avant de pouvoir commencer les travaux. Vous pouvez en profiter pour affiner votre projet, réfléchir aux aménagements extérieurs, prendre une assurance dommage-ouvrage pour la phase travaux.
- Ce délai semble long avant de pouvoir commencer mais il permet de ne pas se précipiter et organiser son chantier.



5- Les travaux peuvent commencer

- Les délais légaux écoulés, vous pouvez maintenant commencer votre chantier.
- Mes petits conseils: faites appel de préférence à une entreprise générale du bâtiment, un seul interlocuteur vous facilitera l'organisation du chantier.



Prête à démarrer ?

Contactez-moi pour votre premier rendez-vous.

Virginie CASTRATARO

Email : virginie@archi-feminin.fr

Téléphone : 06 77 61 76 90

www.archi-feminin.fr



Je suis impatiente de travailler avec vous pour concevoir la maison de vos rêves.

Votre satisfaction est ma priorité.